

*Initiatives ministérielles*

décisions de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Une autre disposition problématique est celle concernant les documents. Les agents d'immigration pourront dorénavant saisir et ouvrir tous les documents et objets qu'ils soupçonnent de servir à des fins frauduleuses et ce n'importe où au Canada. La première question qui se pose spontanément est la possibilité d'une contravention à la Charte canadienne des droits de la personne.

Comment cette nouvelle disposition sera-t-elle accueillie par les tribunaux? Comment les tribunaux accueilleront-ils le renversement du fardeau de la preuve prévu à l'article 18? On sait que les cours de justice sont habituellement réfractaires à une disposition législative qui présume d'abord de la culpabilité d'une personne plutôt que de son innocence. Le ministre n'aura-t-il pas d'autres solutions pour diminuer le trafic de documents d'immigration?

De même, comment justifie-t-on la saisie d'objets, sans tenter d'en définir de quelque façon que ce soit la nature? Voilà, résumés de façon succincte, les interrogations et commentaires que soulève le projet de loi C-44. Nous savons pertinemment que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration les reprendra une à une afin de bonifier la législation.

Cependant, en guise de conclusion, j'aimerais rappeler à cette Chambre que toutes ces modifications législatives semblent tirer leur motivation première de cas isolés tel celui de M. Gayle, à Toronto. L'objectif visé par le ministre est de s'assurer que les criminels ne puissent pas bénéficier de l'accueil du Canada. Grosso modo, on refusera les criminels étrangers et on expulsera les immigrants et réfugiés qui commettent des crimes graves au Canada.

Il faudra cependant composer avec des cas plus litigieux tels ceux où la personne réside au Canada depuis son enfance. Retournera-t-on dans son pays d'origine une personne qui n'a pas la citoyenneté de ce pays? Que de non! Comment peut-on sérieusement imaginer qu'une personne maintenant adulte, arrivée au Canada à l'âge de trois ans a encore des liens avec son pays d'origine? Comment les tribunaux jugeront-ils avec une telle politique?

Nous sommes d'accord à ce que la sécurité des citoyens et citoyennes soit protégée. Nous croyons cependant qu'il faut d'abord déterminer d'où provient la menace à cette sécurité. Nous croyons qu'il faut ensuite décider quels sont les moyens les plus efficaces et les plus respectueux à adopter pour protéger les citoyens et citoyennes et accueillir les personnes dans le besoin, catégorie à laquelle les réfugiés de bonne foi appartiennent sans aucun doute.

**M. Martin Cauchon (Outremont):** Monsieur le Président, chers collègues, le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui nous fournit l'occasion idéale, je crois, de montrer à la population canadienne que ses intérêts nous tiennent vraiment à coeur et que nous prenons également nos engagements électoraux très au sérieux.

Je m'adresse ici non seulement aux députés de notre gouvernement, mais aussi et surtout à ceux de l'opposition. Depuis que ce projet de loi a été déposé, il ne s'est pratiquement pas passé

une semaine sans que les médias ne soulèvent d'une façon ou d'une autre la question de l'immigration. Les manchettes n'ont rien de rassurant. Notre système n'est pas jugé sur ses réussites, vous le savez bien, mais sur ses échecs. C'est dommage, car des réussites, il y en a et il y en a beaucoup dans notre système. Pour chaque cas de fraude ou de crime qui fait la une, nous pourrions en trouver des milliers d'autres dont, malheureusement, nous n'entendons jamais parler.

• (1620)

En fait, la majeure partie des réfugiés et des immigrants que nous côtoyons se sont tellement bien intégrés qu'ils passent aujourd'hui inaperçus. Je n'ai pas besoin de vous donner d'exemple, vous n'avez qu'à regarder autour de vous aujourd'hui.

En effet, la propriétaire de votre restaurant préféré, le professeur d'informatique de votre fille, le mari de votre cousine, votre dentiste, sans aucun doute vous avez oublié, mais ils n'ont pas toujours vécu au Canada pour bon nombre d'entre eux. On dit souvent que le Canada est une mosaïque. Eh bien, je pense que la réalité de tous les jours nous le prouve. Quand vous les verrez tous ces gens, vous leur demanderez ce qu'ils pensent aujourd'hui des fraudeurs et des criminels qui font la manchette.

Quand on a quitté son pays pour refaire sa vie ailleurs, quand on est reparti de zéro pour se bâtir un avenir, quand, enfin, on a réussi à se tailler une place dans la collectivité, ce doit être pour le moins insultant d'être associé à une personne qui a commis des actes criminels et qui, ce faisant, démontre qu'il n'a pas le moindre respect pour la société qui l'a accueilli.

C'est pour cela que ce projet de loi est si important et si cher à notre gouvernement. Certes, il faut s'assurer que personne ne bafoue notre système d'immigration et nos lois. Mais ce qui est peut-être plus important encore, c'est de protéger la réputation d'honnêtes gens, ceux-là mêmes que nous représentons, quelles que soient nos allégeances politiques.

Certains diront que notre projet de loi va trop loin, qu'il risque de nuire aux réfugiés et aux immigrants de bonne foi. D'autres nous diront que c'est trop peu trop tard, que cela n'empêchera pas les criminels d'entrer au Canada ou d'y rester. Notre gouvernement s'attend à de telles critiques. Cependant, comme gouvernement responsable, il fallait avant tout éviter de tomber dans les extrêmes et je crois sincèrement qu'avec ce projet de loi, nous y sommes parvenus.

Certes, la loi doit être sans merci pour les fraudeurs et les criminels, mais elle ne doit pas pénaliser ceux qui ont le plus besoin de notre aide. Les mesures dont nous débattons aujourd'hui visent une très faible minorité d'individus. Si nous avions le moindre doute qu'elles puissent nuire à des personnes de bonne volonté, nous n'irions pas de l'avant avec ce projet de loi, il va sans dire.

Au contraire, ce qui risque le plus de leur nuire, ce ne sont pas les mesures que nous envisageons aujourd'hui, mais les gestes posés par quelques malfaiteurs. Un seul de ces gestes compromet, aux yeux de certains Canadiens et Canadiennes, la réputation de tous les réfugiés malheureusement. Un seul de ces gestes peut amener d'autres malfaiteurs à croire qu'on entre au Canada comme on entre dans un moulin.